

MALAWI

ENJEUX POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

Le Comité d'évaluation des vulnérabilités du Malawi (MVAC) estime que 1 490 146 personnes, soit 14 % de la population seront en situation de risque d'insécurité alimentaire pendant la soudure de l'année 2008/2009, période qui s'étend approximativement de novembre à février. C'est trois fois le nombre de gens en situation de risque comparé à la période de soudure précédente (novembre 2007 à février 2008). De fortes hausses du prix des produits alimentaires, qui se sont élevées jusqu'à 79 % dans certains endroits, compromettent gravement la sécurité alimentaire des ménages. Les enfants et les femmes enceintes pourraient souffrir de très graves conséquences. Les taux élevés de malnutrition, la forte prévalence du VIH/SIDA et d'autres maladies posent toujours des défis considérables, particulièrement dans les zones inondables – et en l'absence d'intervention adéquate, la situation risque probablement d'empirer en 2009.

ACTION HUMANITAIRE PRÉVUE POUR 2009

L'UNICEF est le chef de groupe pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et pour les sous-groupes éducation et protection de l'enfance. L'objectif de l'UNICEF pour 2009 est d'apporter son aide aux familles menacées dans toutes les zones inondables du Malawi.

Santé et nutrition : l'UNICEF fournira et distribuera des médicaments et équipements sanitaires d'urgence à tous les districts menacés d'inondations ; distribuera 15 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide à 95 unités de réhabilitation nutritionnelle ; soutiendra 400 centres de nutrition thérapeutique communautaires au bénéfice de 40 000 enfants et contribuera à la « Semaine de la santé infantile et de l'assainissement », événement biennuel qui a pour but de promouvoir des interventions à fort impact ciblant 2 millions d'enfants âgés de 6 à 59 mois.

Eau, assainissement et hygiène : l'UNICEF fournira de l'eau potable et des moyens d'assainissement à 25 000 personnes déplacées en construisant et en réhabilitant des puits et des installations sanitaires ; formera 100 équipes locales de gestion des ressources hydrauliques à l'évaluation de la qualité de l'eau et de l'assainissement ; fera la promotion de programmes d'éducation et de sensibilisation à l'hygiène ciblant 30 000 enfants dans 50 écoles et 30 communautés.

Éducation : l'UNICEF fournira du matériel scolaire de base à 16 000 enfants et enseignants déplacés et victimes des inondations ; distribuera des trousseaux d'activités récréatives à 10 000 enfants ; formera 150 enseignants du primaire ; réhabilitera plusieurs écoles et construira, à titre d'aide au rétablissement, cinq ensembles de salles de classe permanentes pouvant recevoir 600 enfants du primaire.

Protection de l'enfance : dans le cadre de la campagne « Arrêtons les violences contre les enfants » (*Stop Child Abuse*) et afin de lui assurer une couverture nationale, l'UNICEF produira du matériel d'information sur la protection de l'enfance relatif à la prévention de l'exploitation des enfants ; produira des émissions de radio y compris la version radiophonique d'« Un chariot plein de droits » (*A Trolley Full of Rights*) destinée à sensibiliser le public aux violences contre les enfants ; formera les agents des opérations de secours humanitaires et les policiers du Malawi à la mise en place d'un environnement protecteur et à la prévention de la violence et des sévices ; procédera au contrôle régulier et à l'évaluation détaillée de la situation des enfants et des femmes dans les camps des régions soumises aux inondations.

Besoins financiers de l'UNICEF pour les secours d'urgence en 2009*

Secteur	\$US
Santé et nutrition	3 000 000
Eau, assainissement et hygiène	1 300 000
Éducation	225 000
Protection de l'enfance	500 000
Total**	5 025 000

* Les fonds reçus suite au présent appel seront utilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à moyen terme des enfants et des femmes selon les indications données ci-dessus. Si l'UNICEF reçoit des fonds excédant les besoins à moyen terme pour cette situation d'urgence, l'UNICEF les affectera à d'autres urgences accusant un sous-financement.

** Ce total inclut un taux de recouvrement maximal de 7 %. Le taux de recouvrement réel pour les contributions sera calculé conformément à la décision 2006/7 du Conseil d'administration du 9 juin 2006.